

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET

COMITE DU 12 MARS 2025

DELIBERATION N° 25-03-07

Présents : 7

Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Franck FOULON, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Christian CHITO,
Mme Audrey MOLAIRE, M. Bernard POZZOLI, M. Jean-Pierre MOMCILOVIC.

Ont donné pouvoir : 3

Mme Sylvie SARTIRANO à M. Christian CHITO
M. François BROCHET à M. Franck FOULON
M. Nicolas SIMONNET à Mme Marie-Thérèse VIALLE

Affectation des indemnités 2024 au personnel chargé du secrétariat et de la comptabilité

VU les articles L 5721-1 à 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux Syndicats Mixtes ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU les statuts du Syndicat Mixte ;

VU le compte-rendu du Comité Syndical du 12 mars 2025 à 9 h 40 actant le manque de quorum et fixant une nouvelle réunion le même jour à 9 Heures 50, à l'aérodrome, avec un ordre du jour identique à celui mentionné dans les convocations relatives au Comité du 12 mars 2025, selon l'article n°8 des statuts du Syndicat Mixte, modifiés par décision du Comité Syndical du 16 décembre 2015.

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

DECIDE

- d'affecter un crédit de 1 800 € inscrit au Budget Primitif 2025 pour les indemnités de secrétariat et de comptabilité au titre de l'année 2024 à l'agent du Conseil Départemental mis à disposition du Syndicat Mixte ci-après désigné :

- Mme Francine JURADO DIAZ

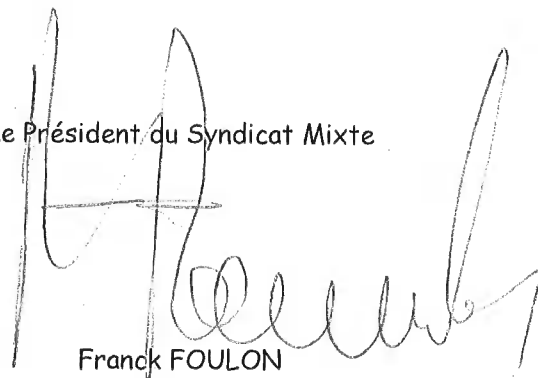
1 800,00 €

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 3

ADOPTE : 10 voix pour 0 contre 0 abstention

Le Président du Syndicat Mixte

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck Foulon', is written over the printed text.

Franck FOULON